



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-107221>

Département(s) de publication : **38, 69, 01, 42, 63, 74, 73**

Annonce n° **25-107221**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : M TAG

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 30150323100039

Ville : Grenoble

Code postal : 38044

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38, 69, 01, 42, 63, 74, 73

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : 2025-REMORQBUS-00

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Achatpublic

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Justificatifs administratifs : - DC1 ou lettre de candidature Une lettre de candidature et le cas échéant d'habilitation du mandataire par les cotraitants, signée de la personne habilitée à engager le candidat (par chaque cotraitant en cas de groupement) - Déclaration sur l'honneur Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés - DC2 Une déclaration du candidat, à fournir par chacun des cotraitants en cas de groupement, permettant d'évaluer sa capacité, comportant les renseignements et justificatifs visés ci-après ainsi qu'au rubriques 3 et 4 ci-après. (DC2 ou papier libre accompagné des pièces justificatives) - Situation de redressement judiciaire Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés - Déclaration chiffre d'affaires Déclaration concernant

le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles - Attestation d'assurance Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Justificatifs techniques : - Références de livraisons ou services similaires Liste des principales prestations de fournitures ou services réalisées au cours des trois dernières années avec les montants associés à chaque opération - Déclaration d'effectifs Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années - Certificats de qualification professionnelle Le prestataire satisfait aux conditions fixées par la norme AFNOR relative au service de dépannage-remorquage des véhicules ou à toute autre certification équivalente, entre autres : * Pour les interventions de dépannage-remorquage sur les bus hybrides et électriques accidentés, le prestataire devra garantir que son personnel est titulaire de l'habilitation électrique B2V / H2V à jour conformément à la norme UTE 18-550. Les EPI et les procédures utilisés devront respecter cette même norme. * Le prestataire devra au minimum habiliter son personnel au niveau de l'indice BOL afin de garantir la sécurité de l'opérateur en lui assurant des bases minimales de sécurité électrique. * Le prestataire devra être titulaire d'une carte blanche par véhicule d'intervention. * Le prestataire devra garantir en cas d'utilisation d'une grue, que son personnel est titulaire d'un CACES et que les contrôles réglementaires de l'appareil de levage ont été réalisés. * Le personnel d'intervention doit être qualifié dans le domaine de la mécanique automobile ou poids lourds et avoir des compétences dans les opérations de dépannage-remorquage. * Selon les cas, le personnel d'intervention devra posséder le permis D (autobus), C ou CE - Description des moyens techniques Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public Les candidats sont invités à déposer ces documents sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par e-attestation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 29/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Période 1 : 170 000 euro(s)HT
Période 2 : 85 000 euro(s)HT

Critères d'attribution : Critère n°1 : Prix : 40.0 % Critère n°2 : Qualité du dispositif d'intervention, moyens humains et matériels, procédures en cas d'urgence : 30.0 % Critère n°3 : Temps moyen entre l'appel et l'arrivée sur site, engagement sur les délais garantis (jours/nuit, week-end) : 15.0 % Critère n°4 : Suivi des interventions, traçabilité : 5.0 % Critère n°5 : Développement Durable : 5.0 % Critère n°6 : Insertion : 5.0 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : DEPANNAGE ET REMORQUAGE BUS M TAG

Code CPV principal - Descripteur principal : 63727100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : dépannage et remorquage des bus M TAG au sein du périmètre des transports urbains de l'agglomération Grenobloise.

Lieu principal d'exécution du marché : Agglomération grenobloise

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 2 an(s) à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit tacitement 1 fois. La période de reconduction n° 1 sera de 1 an(s). La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de 3 an(s).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/09/2025